



AUTAN* LE DIRE, journal de la CGT DIRCOFI SUD-PYRENEES

* Le vent d'autan est un vent soufflant dans le sud/sud-ouest de la France On dit de lui qu'il peut rendre fou...

EDITO

Le contrôle fiscal est en ébullition ! Les collègues sont inquiets et ce ne sont pas les annonces gouvernementales qui vont nous rassurer. Moins d'emplois aux Finances Publiques. Fermetures des services de proximité. Abandon du principe de séparation ordonnateur comptable.

Moins de contrôles sur place. Autant d'annonces qui présagent de saignées massives aux Finances Publiques. A ne pas en douter le projet de loi de lutte contre la fraude fiscale examiné au Sénat avant l'été, puis débattu à l'Assemblée nationale en septembre et les annonces CAP 2022 ne donneront pas un avenir radieux aux agents des Finances Publiques.

JUIN 2018

REMUNERATION AU MERITE DES AGENTS PUBLICS C EST PARTI !
REUNION DE LANCEMENT LE 28 MAI FIN DES DISCUSSIONS EN SEPTEMBRE

ACTU DE LA DIRCOFI SUD-PYRENEES

Ce sont plus de 38 collègues qui étaient présents le 23 mai 2018 rue Merly à la DIRCOFI SUD-PYRENEES à l'occasion du Comité Technique Local.

Personne ne s'est assis, une motion des personnels a été lue par deux collègues non élus.

Des échanges ont eu lieu en direct avec les collègues issus de l'ensemble des services toulousains (brigades, BEP, direction contrôle fiscal pôle pénal...).

Le directeur s'est engagé sur plusieurs points et a pris note de l'engagement des collègues dans les actions de grève (39 % le 22 mars et 20.1 % le 22 mai).

La lutte continue...

SEPARATION ORDONNATEUR COMPTABLE

POURQUOI C EST NECESSAIRE AUX FINANCES PUBLIQUES ?

L'ordonnateur est un agent d'autorité (par exemple la commune ou la région) qui constate les recettes, en arrête le montant et en ordonne le recouvrement ; il décide en outre de la dépense, la liquide et en ordonne la mise en paiement. Mais l'ordonnateur n'a pas le droit de manipuler l'argent public. Seul le comptable public peut le faire : il lui appartient, sur l'ordre de l'ordonnateur, d'encaisser ou de décaisser l'argent public. Il est donc responsable pécuniairement et personnellement (sur ses deniers propres) des sommes qui viendraient à manquer de son compte.

La séparation des ordonnateurs et des comptables est le seul grand principe financier public spécifiquement comptable (les autres prennent leur source dans le droit budgétaire). Elle poursuit **une double finalité** :

de contrôle, en permettant de repérer les erreurs et irrégularités en amont, avant que l'argent n'ait quitté la caisse publique ;

de probité, car deux agents sont moins tentés – et moins faciles à convaincre – de s'écarter des règles qu'un seul.

Elle est donc un des aspects de la qualité de la gestion publique. C'est ce grand principe que le MINISTRE DARMANIN veut remettre en cause laissant aux collectivités la libre disposition de l'argent public (aux risques et périls de corruption, de concussion et de prévarication) et permettant ainsi de supprimer encore des emplois aux finances publiques et des postes comptables comme les trésoreries de proximité

Je suis syndiqué,
pourquoi pas vous ?



REFORME DES RETRAITES UN SUJET EXPLOSIF

Le gouvernement ouvre en juin une consultation citoyenne, via une plate-forme en ligne, sur la future remise à plat du système de retraites. Les premières grandes orientations concernant les contours du futur régime universel de retraite pourraient être connues au même moment.

La réforme des retraites est un sujet explosif. Une réforme qui, par définition, touche tous les actifs quel que soit leur statut et est propice aux embrasements sociaux.

Le 17 mai, la CGT a abordé avec le haut-commissaire aux retraites, M. Delevoye, les questions relatives aux dispositifs de solidarité (chômage, maladie, invalidité) actuellement inclus dans le système de retraite.

Pour la CGT, il faut impérativement renforcer les droits à retraite de ceux qui sont touchés par le chômage et la précarité, la maladie ou l'invalidité ainsi qu'harmoniser vers le haut les minima de pension.

L'absence d'objectifs sur le niveau de pension, et les incertitudes sur le volume des dépenses de solidarité, confirme, que cette réforme a pour premier objet de baisser les pensions encore plus rapidement que la baisse déjà programmée par les gouvernements précédents. Pour améliorer les dispositifs de solidarité des régimes et leur efficacité et leur montant, ce que la CGT revendique, il n'y a nul besoin d'une réforme systémique en points.

SEULE LA MOBILISATION DE TOUS ET TOUTES PERMETTRA D'EVITER LES REGRESSIONS EN MATIERE DE RETRAITES

TOUTES LES INFOS CGT SUR LE SITE
<http://www.dgfip.cgt.fr/dircofisudpy/>

A PARIS les vérificateurs et vérificatrices réuni.es en Assemblée Générale ont posé les revendications suivantes lors de l'audience auprès du directeur le 24 mai 2018

- ▶ non à l'augmentation de nos objectifs individualisés, ▶ pas plus de 12 procédures par vérificateur et vérificatrice, ▶ retrait des procédures «CSP suite à 3909» et EC, ▶ non au «suivi des compétences», ▶ aucune sanction pour les collègues qui boycottent l'application Mémo,
- ▶ retrait dans les objectifs des entretiens individuels des mentions sur l'obligation de servir Mémo, ▶ réimplantation des emplois de vérificateurs.trices et chef.fes de brigade supprimés, ▶ rétablissement des effectifs des BDV à 8 agent.e.s.